

MAIRIE DE VARENNES/TECHE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 28 Mars 2018, sous la présidence de M. BERRAT Gilles, Maire.

A L'ORDRE DU JOUR :

Compte administratif 2017 : Assainissement : Le Conseil Municipal sous la présidence de M. FRADIN Gabriel, approuve le compte administratif 2017 qui donne les résultats suivants :

- dépenses d'investissement : 579,42 €	- dépenses de fonctionnement : 82,59 €
- recettes d'investissement : 566,54 €	- recettes de fonctionnement : 607,00 €
- déficit 2016 : 566,54 €	- excédent 2016 : 178,72 €
- besoin de financement : 579,42 €	- excédent global : 703,13 €

Compte administratif 2017 : Commune : Le Conseil Municipal sous la présidence de M. FRADIN Gabriel, approuve le compte administratif 2017 qui donne les résultats suivants :

- dépenses d'investissement : 80 417,20 €	- dépenses de fonctionnement : 186 906,16 €
- dépenses restantes à réaliser : 29 543 €	- recettes de fonctionnement : 224 053,10 €
- recettes d'investissement : 70 133,79 €	- excédent 2016 : 1 291,22 €
- recettes restantes à réaliser : 22 283 €	- excédent global : 38 438,16 €
- excédent 2016 : 2 278,85 €	
- besoin de financement : 15 264,56 €	

Vote du BP 2018 Assainissement : Le budget a été voté à l'unanimité. Il s'élève en section de fonctionnement à la somme de : **780 €**(recettes et dépenses), et en section d'investissement à la somme de : **1 104 €**

Vote des taux d'imposition 2018 : Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition de l'année 2018, comme suit :

TH : 13,20% FB : 11,71% FNB : 32,64%

Vote des subventions 2018 : Les subventions votées pour 2018 sont :

AFN : 50 €	DDEN : 20 €
Bibliothèque de Prêt : 36 €	Don du sang : 15 €

Vote du BP 2018 Commune : Le budget a été voté à l'unanimité. Il s'élève en section de fonctionnement à la somme de **246 418 €**(recettes et dépenses), et en section d'investissement à la somme de **96 802 €**

Participation au Centre Social de JALIGNY/NEUILLY : Le Conseil Municipal donne son accord pour le financement de 1,00 € par habitant, pour l'Animation Globale, pour l'année 2018, soit une cotisation de **264 €uros**, et pour la participation de la commune d'un montant de **506 €uros** ; participation visant à équilibrer le budget 2018 des Accueils de Loisirs.

Projet classe nature :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à l'école primaire de Varennes/Têche, à hauteur de **20 €** par enfant domicilié à Varennes/Têche, pour le projet en classe nature à LAVOINE.

...../.....

Dénomination et numérotation des voies communales :

Par délibération du 16/03/2017, le Conseil Municipal a décidé de la numérotation des lieux-dits, ce type de numérotation étant à proscrire, le Centre des Impôts Fonciers a conseillé de dénommer et numéroter les voies communales, travail qui a été fait avec les géomètres du cadastre. Le Conseil Municipal approuve les dénominations des voies communales et le système de numérotation retenu pour chaque point d'adressage.

Révision loyer logement (A) et logement école :

Les loyers seront augmentés selon l'Indice de Référence des Loyers du 4^{ème} trimestre 2016 et du 4^{ème} trimestre 2017. Pour le logement (A), augmentation au 25/03/2018, et pour le logement des écoles au 01/04/2018. Chaque locataire sera avisé de cette augmentation.

Cautions salles municipales :

Le Conseil Municipal fixe à compter du **1^{er} Avril 2018**, le montant des cautions pour chacune des salles, comme suit :

Salle socio-culturelle : 300 €uros

Salle Pierre GONARD : 150 €uros

Motion réforme de la Justice :

Le Conseil Municipal approuve la motion suivante :

La Réforme de la justice peut être une chance pour l'Allier

Dans le cadre des chantiers de la Justice, le Gouvernement souhaite adapter le réseau et l'organisation des juridictions pour « améliorer la proximité du réseau pour le bien commun et la proximité nécessaire au justiciable ». La Ministre de la Justice a précisé qu'il n'y aurait aucune fermeture de lieu de justice.

Dans l'Allier, nous avons le devoir de réfléchir à l'organisation de la Justice en respectant nos trois bassins de vie historique, démographique et économique. Nous souhaitons, par une approche pragmatique, dans une logique d'aménagement du territoire (équilibre des pôles, accessibilité, répartition des présences administratives...) et dans le respect des objectifs du gouvernement de proximité et du besoin d'expertise pour les matières complexes, confirmer le rôle de nos trois juridictions.

Afin d'asseoir l'organisation tricéphale de la justice dans l'Allier, il est nécessaire de confirmer certaines spécificités.

Pour Moulins, il apparait nécessaire de confirmer les prérogatives d'application des peines. Concernant le juge des enfants, même si plus de 40 % de l'activité émane de justiciables de l'arrondissement judiciaire de Cusset-Vichy, il faut confirmer cette spécificité à Moulins pour assurer un avenir durable à ce tribunal. La juridiction de Moulins, en qualité de tribunal judiciaire de plein exercice, verrait donc ses spécialisations affirmées en matière d'application des peines et de justice des mineurs.

Pour Montluçon, le positionnement du « Pôle social » pourrait être envisagé, composé du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale et du Tribunal du contentieux de l'incapacité (aujourd'hui de compétence régionale et demain de compétence départementale). En concertation, une autre spécialisation pourrait être envisagée, l'objectif étant de confirmer Montluçon comme tribunal judiciaire de plein exercice, avec ses spécificités départementales.

Enfin, pour Cusset-Vichy, comme le démontrent les statistiques de l'activité judiciaire, cette juridiction est la plus importante de l'Allier, et sur différents critères, la deuxième de l'ancienne région Auvergne après Clermont-Ferrand. Son positionnement géographique central entre le pôle Métropolitain et le département de l'Allier lui permet de bénéficier de dynamiques démographique et économique accrues. Pour être cohérent avec cette situation et au plus près des justiciables et de l'origine de l'activité judiciaire, il est proposé que la juridiction de Cusset-Vichy devienne le Tribunal départemental.

...../.....

Tarif des concessions au cimetière :

Le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} Avril 2018, le tarif des concessions au cimetière, comme suit :

- **Concessions de 2m² pour caveau :**
 - *Concessions perpétuelles : 100 Euros le m²*
 - *Concessions cinquantenaires : 70 Euros le m²*
 - *Concessions trentenaire : 60 Euros le m²*

- **Concessions de 1m² pour cavurne :**
 - *Concessions perpétuelles : 100 Euros le m²*
 - *Concessions cinquantenaires : 70 Euros le m²*
 - *Concessions trentenaire : 60 Euros le m²*

- **Concessions de 1m² pour columbarium :**
 - *Concessions perpétuelles : 100 Euros le m²*
 - *Concessions cinquantenaires : 70 Euros le m²*
 - *Concessions trentenaire : 60 Euros le m²*

Précise que ces tarifs sont réservés aux habitants de la commune ou ayant habité la commune.

Désignation membres CCAS :

Vu les démissions au sein du Conseil Municipal de Mme PAGES Jeannine et de Mme GAY Béatrice, le Conseil Municipal désigne à compter du 01/04/2018, pour le représenter au Conseil d'Administration du CCAS :

- ▶ Mrs : BELLANGER Gérard - FRADIN Gabriel

Délégués commissions municipales :

En vue de remplacer Mme PAGES au sein des commissions bâtiments et club du 3^{ème} âge, et Mme GAY au sein des commissions finances et budgets, affaires scolaires et agriculture, le Conseil Municipal désigne à compter du 01/04/2018 :

- ▶ M. Jérôme CHABRY aux commissions bâtiments, finances et budgets.
- ▶ M. FAYET Frédéric à la commission des affaires scolaires
- ▶ M. FRADIN Gabriel aux commissions de l'agriculture et du Club du 3^{ème} âge